

FICHE de DONNEES de SECURITE

Produit : **ARALDITE PRISE RAPIDE** Page: 1/5
CRD,E 15 Fiche : 506159 Version: 1 Date: 2004-05-14

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE.

Nom du produit: ARALDITE PRISE RAPIDE
ARALDITE ® est une marque déposée par HUNTSMAN.

Code du produit: 506150 + 506151 +

Type de produit ou utilisation: Adhésif bicomposant.

Fournisseur: Distributeur exclusif.

Nom: BOSTIK FINDLEY SA

Adresse: postale : Immeuble IRIS - 92062 PARIS LA DEFENSE CEDEX
géographique : 12, place de l'Iris La Défense 2 - 92400 COURBEVOIE

Téléphone: 01 47 96 94 65

Télécopie: 01 47 96 96 90

Numéro(s) d'appel d'urgence: ORFILA : 01 45 42 59 59

2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

>> PREPARATION. :

Nature chimique: Deux préparations associées :
Préparation à base de résine époxydique Bisphénol A - Epichlorhydrine.
Préparation à base d'amines.

Composants contribuant aux dangers:

Partie RESINE :					
Substance	n° CAS	n° EINECS	risques	symbole	concentration
Résines époxydiques	25068-38-6	500-033-5	R 36/38-43-51/53	Xi - N	> 80 %
Bis(époxypropoxy)butane	2425-79-8	219-371-7	R 20/21-36/38-43-52/53	Xn	< 10 %
Partie DURCISSEUR :					
Triéthylèneglycol dimercaptan	14970-87-7	239-044-2	R 20/22	Xn	1 - 6 %
Diméthylaminopropylpropylènediamine	10563-29-8	234-148-4	R 21/22-34-43	C	1 - 6 %
Diméthylaminoéthylméthylpipérazine	104-19-8	203-183-7	R 22-24-34	T	1 - 3 %

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

>> PRINCIPAUX DANGERS. :

Effets néfastes pour la santé: Irritant pour les yeux et la peau.
Effet sensibilisant.

Effets sur l'environnement: Toxique pour les organismes aquatiques.

Risques spécifiques: R 36/3 8 : Irritant pour les yeux et la peau.
R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 5 1/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION DU PRODUIT :

Partie RESINE : IRRITANT + SENSIBILISANT + DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.
Partie DURCISSEUR : IRRITANT + SENSIBILISANT.

4 - PREMIERS SECOURS.

Information en cas de :

FICHE de DONNEES de SECURITE

Produit : ARALDITE PRISE RAPIDE Page: 2/5
CRD,E 15 Fiche : 506159 Version: 1 Date: 2004-05-14

-
- Inhalation: Diriger au grand air si des effets surviennent; consulter un médecin.
 - Contact avec la peau: Essuyer puis laver abondamment à l'eau tiède savonneuse.
Consulter un médecin, si nécessaire.
 - Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières (pendant au moins 15 minutes).
Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.
 - Ingestion: **N e p a s f a i r e v o m i r .**
Faire boire de l'eau, consulter un médecin.
 - Autres informations : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
-

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

>> MOYENS D'EXTINCTION. :

- Appropriés: Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique.
 - Déconseillés: Jet d'eau.
 - Dangers spécifiques: Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.
 - Protection des intervenants: Port d'un masque respiratoire autonome.
-

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

- Précautions individuelles: Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants étanches et résistants et une visière (à défaut des lunettes de sécurité).

Méthodes de nettoyage:

- Récupération: Ne pas éponger.
Essuyer avec un chiffon sec.
Ramasser à la pelle ou à la spatule.
 - Elimination: Rassembler les résidus dans un conteneur identifié.
-

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

>> MANIPULATION. :

- Mesures techniques : Prévoir des postes d'eau à proximité.
Aucune n'est généralement nécessaire.
- Prévention de l'exposition des travailleurs : Assurer une ventilation suffisante.
- Autres précautions : Conserver hors de portée des enfants.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Ne pas ingérer.
-

>> STOCKAGE. :

Conditions de stockage :

- Recommandées: Stocker les récipients d'origine hermétiquement fermés à l'abri de l'humidité et à température comprise entre 5 °C et 40 °C.
- Matières incompatibles: Réactions dangereuses avec les acides forts, bases fortes et agents oxydants.

>> MATERIAUX D'EMBALLAGE. :

- Recommandés: Seringues en plastiques.
Tubes métalliques.

FICHE de DONNEES de SECURITE

Produit : ARALDITE PRISE RAPIDE Page: 3/5
CRD,E 15 Fiche : 506159 Version: 1 Date: 2004-05-14

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers.

>> EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE. :

– Protection des mains: Gants étanches et résistants (PVC par exemple).

– Protection des yeux: Lunettes de protection.

– Protection de la peau et du corps :
Vêtement de protection approprié (coton).

Mesures d'hygiène : Laver sans délai toute partie du corps atteinte.

Enlever immédiatement tous vêtements souillés ou éclaboussés. Les soumettre à un lavage particulier.
Bien se laver les mains après utilisation.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

>> ASPECT. :

– Etat physique: Partie RESINE : Liquide. Visqueux. Jaune clair. Odeur : Epoxydique.
Partie DURCISSEUR : Liquide.Visqueux.Jaune. Odeur : Aminée.

>> pH : Non applicable.

>> TEMPERATURES CARACTERISTIQUES. :

– Point d'éclair: > 100 °C (ISO 1523).

>> AUTRES DONNEES. :

Masse volumique : Partie RESINE : environ 1170 kg/m3.
Partie DURCISSEUR : environ 1160 kg/m3.

Solubilité :

. Dans l'eau : Non miscible.

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Stabilité : Préparations stables aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Réactions dangereuses :

– Matières à éviter: Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

– Produits de décomposition dangereux:
Néant dans les conditions normales d'utilisation.
Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.

Réactions exothermiques dangereuses :
Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

>> TOXICITE AIGUE. :

– Ingestion: Toxicité faible en administration unique par voie orale.

>> EFFETS LOCAUX. :

– Contact avec la peau: Irritant.

– Contact avec les yeux: Irritant.

FICHE de DONNEES de SECURITE

Produit : ARALDITE PRISE RAPIDE Page: 4/5

>> SENSIBILISATION. :

– Contact avec la peau: Peut entraîner une sensibilisation.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme pour l'environnement aquatique.
Ne pas rejeter dans le milieu naturel ou les eaux.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

>> PRODUIT OU RESIDUS. :

Méthodes pertinentes d'élimination :
Incinerer les résidus dans un centre agréé.

>> EMBALLAGES SOUILLES. :

Méthodes pertinentes d'élimination :
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales : Se conformer aux Règlements et Arrêtés en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

>> REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES. :

. Seule la partie RESINE est réglementée.
ONU : 3082 classe : 9 emballage : III étiquette : 9
MENTION : MATIERE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA
. RESINES EPOXYDIQUES.
Voie terrestre ADR/RID : Code danger : 90

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

>> REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE. :

. Conforme à :
Directive "Substances dangereuses" 67/548/CEE modifiée (Directive 2001/59/CE - 28 APT).
Directive "Préparations dangereuses" 1999/45/CE modifiée.
Directive "Fiches de données de sécurité" 2001/58/CE.
– Symbole(s): Partie RESINE : Xi - N : Irritant - Dangereux pour l'environnement.
Partie DURCISSEUR : Xi : Irritant.
– Identification du produit dangereux :
Composés époxydiques (poids moléculaire moyen < 700).
Ether diglycidique du 1,4-butanediol ou 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane (n° CE : 219-371-7).
N-(3-diméthylaminopropyl)-1,3-propylènediamine (n° CE : 234-148-4).
– Phrases R:
Partie RESINE :
R 36/3 8 : Irritant pour les yeux et la peau.
R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 5 1/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme pour l'environnement aquatique.
Partie DURCISSEUR :
R 36/3 8 : Irritant pour les yeux et la peau.
R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

FICHE de DONNEES de SECURITE

Produit : ARALDITE PRISE RAPIDE Page: 5/5
CRD,E 15 Fiche : 506159 Version: 1 Date: 2004-05-14

-
- Phrases S:
- S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
 - S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - S 28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. S 37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
 - S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - S 29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

>> REGLEMENTATION FRANCAISE. :

- Code Sécurité Sociale: Tableaux des maladies professionnelles : n° 49 et n° 51.
- Autres informations: Se conformer aux Règlements et Arrêtés en vigueur.

16 - AUTRES INFORMATIONS.

- Utilisations recommandées:
 - Adhésif bicomposant.
 - Collages divers.
- Phrases R:
 - R 20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
 - R 2 1/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion. R
 - 22 : Nocif en cas d'ingestion.
 - R 24 : Toxique par contact avec la peau.
 - R 34 : Provoque des brûlures.

AVIS.

CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE EST CONFORME A LA NORME INTERNATIONALE ISO 11014-1.

"Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités".

Fin du document.

Nombre de pages : 5